Histoire du Canada

—

FORMES DE GOUVERNEMENT

—

VII.—Conseil spécial

L'oligarchie anglaise, après avoir poussé le peuple canadien à la révolte, pendit ou exila " les patriotes, " brûla leurs maisons, ravaga leurs biens et sema la terreur à travers les *six comtés confédérés*.

L'Acte de 1791 fut suspendue, et le 10 février 1838 fut passé, dans le Parlement impérial, un acte afin d'établir des dispositions temporaires pour le gouvernement du Bas-Canada. Par cet acte, la constitution de 1791 fut révoquée dans cette partie de la province et les pouvoirs de la Législature suspendus. La Reine pouvait nommer un " Conseil spécial " dont les membres prêteraient serment et feraient, avec le gouverneur, les lois nécessaires.

Ces lois devaient être proposées par le gouverneur ; leur durée était limitée au mois de novembre 1842 et elles pouvaient être désavouées par la Reine en conseil. Cet acte n'affectait pas les lois en vigueur à cette époque.

Par un amendement fait à cet acte le 18 août de l'année suivante, le conseil spécial ne pouvait pas être composé de moins de vingt membres, et le quorum de onze.

Les lois pouvaient être faites pour durer au delà de novembre 1842, mais elles devaient être soumises pendant trente jours au parlement, avant que d'être confirmées. Le gouverneur pouvait prélever des taxes pour des améliorations publiques et certains objets du gouvernement municipal. Enfin toute loi ou ordonnance faite par le gouverneur devait, avant d'avoir force de loi, être publiée au long dans la *Gazette Officielle* de la province.

Langue Anglaise

—

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

—

TWENTY-SECOND LESSON

—

Questions.	*Réponses.*
How many heads (1) have you ?	I have one head.
" " have I ?	You have one head.
" " you and I ? (*indiquez l'élève et vous-même au même instant*)	You and I have two heads.
" " we ? " "	We have two heads.
" " has he ? (*indiquez le voisin*)	He has one head.
" " she ? (*si vous parlez d'une fille*)	She " "
" " have they ? (*indiquez deux voisins*)	They have two heads.
" " " " (*indiquez deux voisines*)	" " "
(2) eyes have you ?	I have two eyes.
eyes have I ?	You have two eyes.
" you and I ? (*Indiquez l'élève et vous-même au même instant*)	You and I have four eyes.
" we ? " "	We have four eyes.
eyes has he ? (*indiquez le voisin*)	He has two eyes.
" she ? (*si vous parlez d'une fille*)	She " "
eyes have they ? (*indiquez deux voisins*)	They have four eyes.
" " (*indiquez deux voisines*)	" " "

How many

(1) L's à la fin des mots n'est pas une lettre muette en anglais.
(2) C'est une faute de prononcer les mots qui commencent par une voyelle comme si ces mots étaient précédés de l'h aspirée.

Aussitôt que les élèves comprennent bien et qu'ils sont capables de répondre, faites mettre les questions sur le tableau. Que les élèves les copient et qu'ils soient obligés d'écrire les réponses de mémoire.